

LA SUBVENTION DE LA COMMISSION DU CENTENAIRE AU BANQUET COMMÉMORATIF  
GEORGE BROWN

Question n° 2785—**M. Hales:**

1. Est-ce que la Commission du centenaire a accordé une subvention à l'égard du dîner offert récemment à Toronto pour honorer la mémoire de George Brown, un des pères de la Confédération?

2. Quel était le montant de la subvention?

3. Qui a sollicité la subvention?

**L'hon. Judy V. LaMarsh (secrétaire d'État):**  
La Commission du centenaire m'informe comme il suit:

1. Oui.

2. \$2,000.

3. M. Ralph Cowan, député, au nom du comité du dîner du centenaire, lequel dîner a été organisé par un groupe d'hommes d'affaires et d'éditeurs de Toronto.

LE CENTRE DE LA CONFÉDÉRATION À CHARLOTTETOWN—LA PARTICIPATION FÉDÉRALE AU FONCTIONNEMENT ET À L'ENTRETIEN

Question n° 2816—**M. Macquarrie:**

1. Quelles sommes le gouvernement du Canada a-t-il payées en frais de fonctionnement et d'entretien pour le Centre de la Confédération, à Charlottetown?

2. A quelle date a-t-on fait les paiements?

3. Le gouvernement a-t-il pris l'engagement de contribuer annuellement à ces fins pour une certaine somme, et, s'il en est ainsi, quelle est cette somme?

4. Cette somme représente-t-elle l'équivalent des frais globaux de fonctionnement et d'entretien? Sinon quelle est la différence?

5. Quelles contributions le Conseil des arts du Canada a-t-il faites en vue d'appuyer les formes d'activité présentées au Centre de la Confédération?

**L'hon. Judy V. LaMarsh (secrétaire d'État):**  
Mon ministère et le Conseil des Arts du Canada m'informent comme il suit:

1 et 2.

Montant	Date du chèque
\$ 45,000.00	3 avril 1967
25,000.00	5 décembre 1966
100,000.00	2 novembre 1966
25,000.00	septembre 1966
25,000.00	août 1966
25,000.00	mai 1966
22,500.00	janvier 1966
87,500.00	juillet 1965
40,000.00	7 mai 1965

\$395,000.00

3. Oui, la moitié du montant total des frais de fonctionnement et d'entretien mais n'excédant pas \$175,000 par année.

4. Voir réponse au n° 3.

5. En plus d'une somme d'environ \$36,500 affectée au concours d'architecture pour  
[L'hon. M<sup>11</sup> LaMarsh.]

l'établissement des plans du Centre, le Conseil a fourni environ \$173,000 pour les manifestations qui ont eu lieu dans le Centre, soit \$10,000 en 1964-1965, \$62,937 en 1965-1966, et \$100,800 en 1966-1967.

LE PROJET N° 7030 DE L'ARDA

Question n° 2838—**M. Schreyer:**

En ce qui concerne la réponse donnée le 5 avril à la question n° 2789, quelle somme a été affectée à chacun des postes de dépense importants du projet de \$20,000 n° 7030 de l'ARDA?

**L'hon. Maurice Sauvé (ministre des Forêts et du Développement rural):** Les renseignements fournis par la province du Manitoba, au moment où le projet a été proposé, étaient les suivants:

	Coût total	Contribution fédérale
1. Analyste en personnel provincial	\$10,000	\$ 5,000
2. Autre conseiller en personnel	6,000	3,000
3. Équipement et fournitures	2,000	1,000
4. Rapport (La population du Manitoba)	2,000	1,000
	<u>Coût total</u>	<u>\$20,000</u>
		<u>\$10,000</u>

LE RETARD D'UN VOL D'AIR CANADA ENTRE MONTRÉAL ET WINNIPEG

Question n° 2843—**M. Jorgenson:**

1. Le retard de trois heures dans le vol de l'avion DC-9 d'Air Canada, le 18 mars 1967, de Montréal à Winnipeg via Ottawa, était-il rattaché de quelque façon à l'insuffisance des moyens ou du personnel à Dorval?

2. La période de temps où cet avion n'était pas en service était-elle rattachée de quelque façon aux difficultés provenant de la récente mise en application des exigences de l'équipe de minuit?

3. Pendant combien d'heures cet avion a-t-il été disponible à la base de révision avant d'être libéré comme étant en bon état de service pour son service régulier ce matin-là?

4. Quelles sont les raisons exactes du retard de trois heures dans le départ de cet avion?

**M. J. A. Byrne (secrétaire parlementaire du ministre des Transports):** La direction d'Air Canada communique les renseignements suivants:

1. Non.

2. Non.

3 et 4. L'aéronef qui devait effectuer ce vol avait passé la nuit à la station de Montréal, en raison d'une défectuosité du système électrique à laquelle on ne pouvait remédier en remplaçant les pièces. On a décidé de réviser les plans et d'utiliser un aéronef qui subissait une vérification régulière à la base d'entretien. Cet aéronef était arrivé à la base à 2400 heures et on lui accordait son congé